



SÉANCE DU 28 FEVRIER 2024

Présents : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Pierrette DOMBLIDES, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU ; Messieurs Christian WILS, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET

Absents excusés: Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Madeleine BERGEZ-CASALOU ; Messieurs CAZENAVE Bernard, PINARD Stéphane

Ont donné pouvoir : Madame Joëlle BAYLE LASSERRE à Monsieur Emmanuel HANON ; Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU à Monsieur Marc DESPLAT

24 – 07 BUDGET ANNEXE : MODIFICATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

La présente délibération a pour objet la modification de la délibération 22-13 relative à l'affectation des résultats 2021 du budget annexe.

Suite au contrôle du Département, il apparaît que la part du report à nouveau déficitaire 2018 d'un montant de – 47 341,68 (1198) doit être affecté sur les 3 exercices suivants. Cela a été réalisé pour 2020 (report de – 15 780,56 €) mais pas pour les 2 années suivantes.

Il convient d'intégrer ce résultat à l'exercice 2021, qui serait calculé ainsi :

Résultat exercice 2021 = 61 643,30€

Intégration du résultat déficitaire 2018 = -15 840€

Résultat 2021 à affecter = 45 803,30€ (= 61 643,30€ -15 840€)

Affectation en réserve de compensation des déficits au compte 106868 = 45 803,30 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'intégrer ce résultat et de l'affecter en réserve de compensation des déficits au compte 106868.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,
le 28 février 2024

Le Maire d'Orthez
Président du CCAS
Emmanuel HANON

